

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le 31 juillet à 10h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MACADRÉ, CHILD, GRIMPLET, HATTERER, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mme, BRENOT,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM. SOULIER, FERGEAU, MARTINET qui a donné pouvoir à M. GRIMPLET
Mmes, BOCK, MARTINET qui a donné pouvoir à M. CAMUS, WAITASRECK qui a donné pouvoir à Mme BRENOT

Monsieur Venant Valéry est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation de l'urgence du conseil
2. Approbation du dernier procès-verbal
3. Délibérations pour les travaux du cabinet infirmier

1 / Validation de l'urgence du conseil : (Délibération 2022-07-23D)

Conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, le délai de convocation de l'assemblée délibérante (fixé à 3 jours francs dans les communes de moins de 3500 habitants) peut être abrégé par le maire, en cas d'urgence, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc.

Monsieur le Maire explique aux élus ce qui a motivé cette convocation d'urgence, en l'occurrence, la validation des devis reçus pour les travaux de rénovation du cabinet infirmière et du logement communal, ces travaux devant démarrer le plus tôt possible afin qu'un médecin puisse s'installer sur la commune avant la fin de l'année, et le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'urgence qui s'attache à la tenue de cette séance extraordinaire afin de délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

2 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 juin 2022 :

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

3 / Délibération pour les travaux du cabinet infirmier (délibération 2022-07-24D)

Monsieur le Maire indique que des travaux de rénovation vont être réalisés dans le cabinet infirmière, et dans le logement communal afin qu'un médecin puisse s'y installer.

Il donne la parole à Monsieur GRIMPLET, qui présente les différents devis reçus pour les travaux.

- Travaux de rénovation peinture « SARL MAZIER » pour un montant total de 10 551€ HT
- Fourniture et pose de fenêtres « FMB » pour un montant total de 11 320€ HT
- Travaux de plomberie « EIRL RAV-EAU » pour un montant total de 6053.90€ HT

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ❖ Accepte les devis présentés
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer ces devis.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Monsieur le Maire reprend la parole et évoque le financement de ces travaux.

Il est possible d'autofinancer les travaux ou de faire un emprunt.

Au vu de la simulation reçue pour un prêt à moyen terme de 45000€ sur une durée de 7 ans à taux fixe de 2.55% avec une échéance de 1759.95€ par trimestre, monsieur le Maire propose d'emprunter afin de ne pas se démunir de trésorerie et de profiter des faibles taux d'emprunt actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à réaliser l'emprunt de 45000€, auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole du NORD EST,
- ❖ S'engage pendant toute la durée du prêt, à inscrire en dépense au budget, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Prochain Conseil Municipal prévu le 08 septembre.

La séance est levée à 10h40.

A. LEMAIRE	N. BOCK ABS	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU ABS	J. GRIMPLET	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET ABS	C. MARTINET ABS	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK ABS